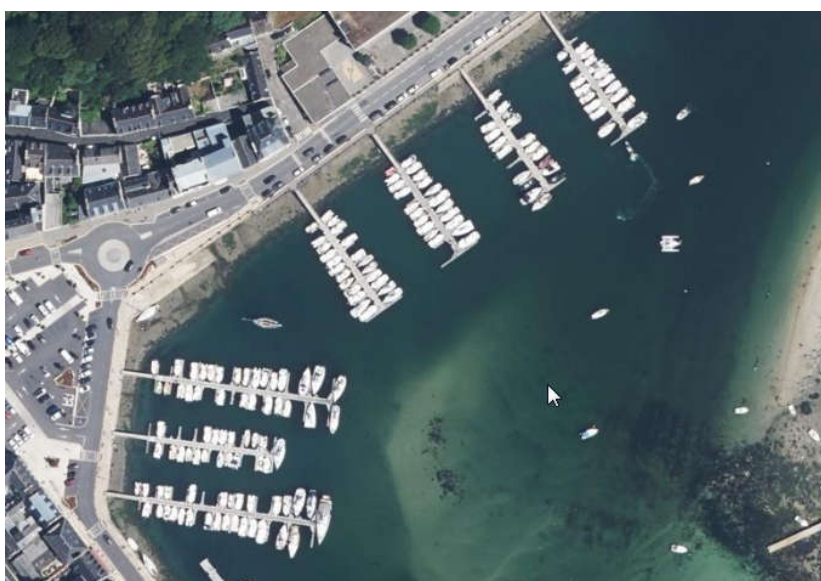


**APPEL A CANDIDATURES POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN POSTE
D'AMARRAGE APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE POUR UN USAGE
PROFESSIONNEL PLAISANCE
PORT D'AUDIÈRE**

Identification de l'organisme gestionnaire du domaine public : Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille – 5 quai Henri-Maurice Bénard – 29 120 Pont l'Abbé

Objet de l'appel à candidatures : Emplacement situé sur l'un des pontons A à G du port de plaisance - Port d'Audièrre pour une unité de moins de 6.50 m hors tout (place toujours en eau)



Procédure : Procédure de sélection menée dans les conditions de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques

Conditions particulières d'occupation :

- Durée d'occupation envisagée : sera fixée en fonction des caractéristiques du projet et des contraintes d'exploitation du port. Elle ne pourra être supérieure à 5 ans.
- L'occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance annuelle.

Modalités de candidature et critères d'attribution : La composition du dossier de candidature et les critères d'attribution sont indiqués dans le cahier des charges.

Date limite de réception des projets : 17 janvier 2022 à 12h00.

Obtention du cahier des charges : Le cahier des charges et ses annexes peuvent être obtenus auprès de du Syndicat mixte – Bureau du port - Téléphone : 06.99.23.82.53

Courriel : plaisance.audierne@peche-plaisance-cornouaille.fr

Il est également téléchargeable sur le site internet du Syndicat mixte.

Modalités de remises des projets : Remise des projets sous format papier ou support informatique dans les conditions du cahier des charges

Date de publication du présent avis : 16 décembre 2021